



Fiche Technique aux organismes : Prescripteurs et Organismes **Suivi du dispositif en Occitanie : déclarations en ligne**

Les services de l'Etat de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport centralisent toutes les informations de suivi du dispositif "Colos Apprenantes", adressées au ministère chaque semaine pour chaque période de vacances : printemps / été / automne.

Selon votre statut : « Prescripteur » et/ou « Organisateur »

Vous avez accès à différents formulaires de saisie en ligne gérés par l'administration.

Ces formulaires sont mis en ligne à **l'attention exclusive des structures engagées** dans le dispositif afin d'assurer le pointage des inscriptions et présences correspondant aux séjours labellisés :

- A la mi-mai à l'issue des vacances de printemps
- Mi-juillet, fin juillet, mi-août et fin août pour les vacances d'été
- A la mi-novembre pour les vacances d'Automne

Les informations collectées par ces formulaires **répondent à la réglementation RGPD**, relative à la protection des données. L'ensemble des données sera exploité par les services de l'Etat à fin de statistiques nationales, régionales et départementales. Il n'y aura pas de publication locale. **Les données nominatives ne seront pas conservées** par l'administration à l'issue de la période de déclarations administratives liée aux financements.

- Accès au Formulaire « **Appel à candidature** » : **Usage non obligatoire**

Destiné aux Prescripteurs : Collectivités ou associations responsables de l'inscription des enfants et jeunes sur les séjours labellisés « Colos apprenantes »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/colos-apprenantes-en-occitanie-appel-a-candidature>

- Accès au Formulaire « **Suivi des séjours** » : **Usage obligatoire**

Destiné aux Prescripteurs mais également aux organisateurs : Collectivités ou associations qui mettent en place et animent les séjours

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/colos-apprenantes-occitanie-suivi-des-sejours-2022>

Principes

=> Vous avez besoin d'un « compte usager » sous l'application « démarches simplifiées ». Une fiche tutoriel en annexe précise comment le créer si nécessaire et principes de saisie.

=> Vous n'avez pas besoin de créer plusieurs dossiers. Le lien vers le formulaire concerné ouvre un seul dossier qui suffira pour l'ensemble de vos déclarations.

Aide à la saisie :

=> Les éléments d'aide à la saisie sont précisés pour chaque question des formulaires. Ceux-ci peuvent être imprimés.

=> Pour commencer la saisie vous cliquez sur "commencer la démarche". Page suivante, une fois votre N° de SIRET inscrit (recherche en ligne possible), vous cliquez sur "valider". Enfin, après vérification que les informations SIRET correspondent à votre structure, vous cliquez sur le bouton "continuer avec ces informations".

Modalités de gestion des dossiers :

=> La validation des informations saisies est réalisée par le bouton "Déposer votre dossier".

=> Votre Dossier passera sous statut "En instruction"

=> L'administration (DRAJES ou SDJES) assurera le suivi de votre Dossier et vous réouvrira l'accès en saisie pour chaque période de vacances jusqu'à la fin de votre engagement. Votre Dossier sera sous statut "En construction"

=> A chaque mise à jour, vous validerez celle-ci avec le bouton "Mettre à jour votre dossier".

=> A la fin de votre engagement, votre Dossier sera sous statut "Accepté"

Attendus du formulaire : « Appel à candidature »

Ce formulaire est accessible **aux PRESCRIPTEURS** pour saisie de leur projet d'inscription des publics aux séjours Colos Apprenantes. Les questions y sont identiques à celle figurant sur l'annexe 2 de l'instruction. Les prescripteurs sont invités **à se rapprocher de leur SDJES** pour connaître le support à utiliser (formulaire ou version papier). **Le dossier de candidature est à remettre à chaque SDJES** du département de résidence des enfants et jeunes à inscrire.

Attendus du formulaire : « Suivi des séjours »

Ultérieurement à l'accord de votre SDJES pour inscription des jeunes, ce formulaire **est en saisie obligatoire pour les PRESCRIPTEURS**. Les éléments relatifs à l'inscription **détaillent les conditions de prise en charge et permettent de valider les aspects déclaratifs** de vos demandes ultérieures de remboursement.

Les PRESCRIPTEURS étant majoritairement ORGANISATEURS de séjours, le formulaire de suivi s'adresse également à eux pour information sur les séjours qu'ils programment dans le cadre du dispositif. **Tous les ORGANISATEURS** (prescripteurs ou non), installés Occitanie, **doivent également saisir par ce formulaire, les éléments statistiques de réalisation de leurs séjours**, que ceux-ci se déroulent en région ou hors région.